

En direct de Bruyères



LE MAGAZINE DES HABITANTS DE BRUYÈRES-LE-CHÂTEL

Décembre 2015 • #56

Le commerce de proximité au cœur du village : **un engagement qui se réalise**

p.14



Urbanisme p.10
Plan Local d'Urbanisme

Solidarité p.16
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

Bruyères
LE CHÂTEL

paysages, parcs et jardins
S.A.S
LECOMTE-LANGÉ

29 Chemin de St-Arnoult Tél. 01 64 90 15 52
91680 BRUYÈRES-LE-CHATEL Fax 01 60 83 82 38

- créations
- fournitures
- arbres
- entretien
- pour
- fruitiers et
- élagage
- jardins
- d'ornement



AD

Garage SRAMA

Réparation toutes marques et spécialiste PEUGEOT
Carrosserie - Peinture

7j/7

24h/24

Dépannage

Remorquage

01.64.59.08.10

La Tuilerie 91650 BREUILLET - Tél : 01.64.56.50.17



Vitakraft®

Créateur de friandises originales
pour Chiens et Chats



www.vitakraft.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
www.facebook.com/Vitakraftfr



**Si vous désirez passer
une annonce,
n'hésitez pas à contacter
le service municipal de la communication**

au 01 64 90 71 91

ou par mail à l'adresse

secretariat@bruyereslechatel.fr

4

: actu

ACTU EN IMAGES

Forum des associations
Semaine bleue

ACTU TRAVAUX

Pôle éducatif
Logements

ACTU

Fusion de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

“ Mesdames, Messieurs,

En cette fin d'année, trois importants sujets concernant notre territoire sont à l'ordre du jour dans ce numéro :

À compter du 1^{er} janvier 2016, la commune de Bruyères-le-Châtel intègre «Cœur d'Essonne Agglomération» issue de la fusion de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais (CCA) et de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (CAVO).

Notre premier souhait était de rester à l'échelle d'une Communauté de Communes, il n'a pas été exaucé. Notre hantise était le «Grand Evry», nous y avons échappé pour l'instant.

C'est donc une solution intermédiaire qui a été retenue par le Préfet dans le schéma de fusion des intercommunalités. Un débat est d'ailleurs ouvert : s'agit-il d'une fusion ou d'une absorption ? Seules les actions futures seront en mesure d'éclairer notre lanterne.

La gouvernance choisie pour cette entité donnera sans nul doute rapidement le premier air de musique qui sera joué par les 21 communes de «Cœur d'Essonne Agglomération» : Arpajon, Avrainville, Brétigny-sur-Orge, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Fleury-Mérogis, Guiberville, La Norville, Leuville-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Morsang-sur-Orge, Ollainville, Plessis-Pâté, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge.

«Cœur d'Essonne Agglomération» ne gagnera son indépendance future qu'en intégrant rapidement et efficacement un maximum de compétences intercommunales.

Trois communes ont décidé de quitter l'Arpajonnais et de ne pas intégrer «Cœur d'Essonne» : Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon et Saint-Yon. Ce départ aura une incidence financière pour eux comme pour nous. Un protocole d'accord a ainsi été proposé par la CCA avec un coût de sortie estimé à 22 618 579 € pour Lardy, et 2 433 460 € pour Boissy-sous-Saint-Yon, 373 968 € pour Saint-Yon.

Le deuxième point de notre édito concerne la décision du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de fermer la Caserne de pompiers de Bruyères-le-Châtel. Le Conseil municipal a délibéré le 18 novembre pour le maintien du Centre de Première Intervention (CPI).

À Bruyères «le pacte de stabilité ne doit pas se substituer au pacte de sécurité». Un courrier a été adressé à nos conseillers départementaux, Monsieur TOUZET et Madame BOUGRAUD, leur demandant de suspendre cette décision.

Pour terminer, notre Plan Local d'Urbanisme est en révision et devrait être arrêté au premier trimestre 2016. Il sera soumis à enquête publique. Le CEP dicte toujours l'action municipale: Cohérence, Équilibre et Proximité. Avec cette révision, de nouvelles recettes financières sont attendues.

Malgré les événements douloureux qui nous touchent au plus profond de notre cœur d'essonnien, je tiens à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.”

Thierry Rouyer



10

: urbanisme

URBANISME

Révision du PLU

14

: dossier

DOSSIER

Centre village

16

: solidarité

SOLIDARITÉ

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées
Convention avec la CPAM

19

: enfance

ENFANCE

Cours de Portugais
Inscription à l'école

20

: culture

CULTURE

Catalogue de la bibliothèque en ligne
Agenda culturel

21

: associations

ASSOCIATIONS

Hommage
Zoom sur la BCD
Agenda associatif

22

: vie locale

INFOS PRATIQUES

Demande d'actes d'état-civil

23

: tribune

SEMAINE BLEUE

• Atelier caligraphie animé par Mié Tanaka de l'association «Quartier Japon»



• Séance de taïchî



• Chom Sarfati a animé l'atelier «confection de nems»

FORUM DES ASSOCIATIONS 2015

Démonstrations présentées par les associations «Culture sans frontières» et «Bruyères Taekwendo».

BACHELIERS 2015
Félicitations aux bacheliers
de la session 2015.

**BAL AFRICAIN**

1^{er} dîner dansant africain de l'association «Culture sans frontières» du 21 novembre.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Commémoration du 97^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 en présence des élèves des classes de Mesdames Levasseur, Zanotta et Monsieur Fééroles.





Pose de la 1^{re} pierre en présence de Madame Lorédana Lucido, responsable des services techniques, Monsieur Alexandre Touzet, Conseiller départemental, Monsieur Thierry Rouyer, Maire, Madame Cécile Derré, directrice de l'école maternelle et élémentaire et Monsieur Bernard Sprotti, Président de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais.



Pôle éducatif

Les travaux de construction du Pôle éducatif ont commencé le 21 septembre. La première pierre a été posée le 3 décembre. La durée prévisionnelle des travaux est de 17 mois.

Pendant la durée des travaux, la circulation de la rue de l'Eglise ne sera pas modifiée mais risque d'être perturbée en cas de livraison de chantier, manœuvres de véhicules, etc.

Résidence «Les Vignes»



Début décembre, le bailleur «Coopération et Famille» a livré la résidence «Les Vignes» située 4 rue des Vignes, elle comprend :

- deux appartements «T2» de 45 m²
- un appartement «T3» de 62 m².

Les attributions ont été faites en novembre : un logement réservé

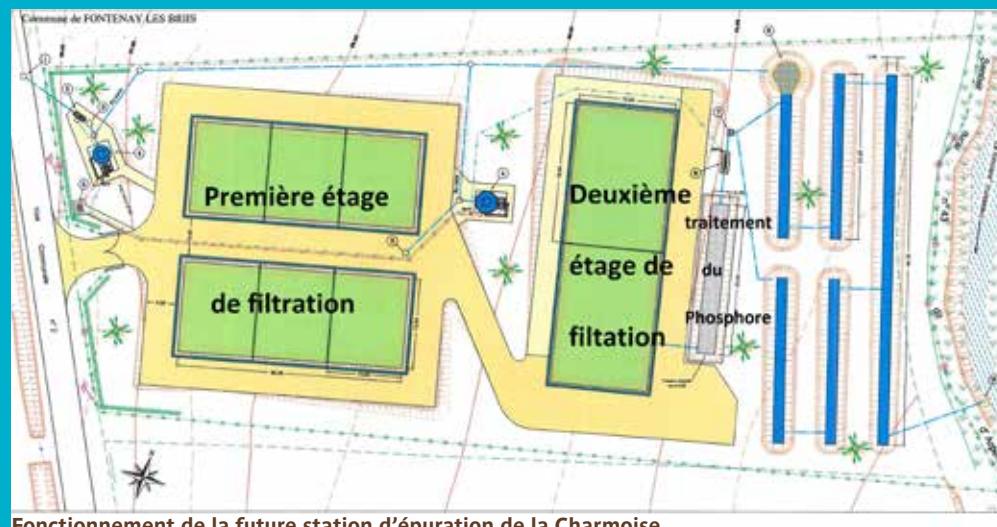
REPRISE DES ENROBÉS

Rue des Groseilliers,
rue de Trévoix
et sentier du Puits.



au collecteur 1% patronal, un logement réservé à la Préfecture et un logement réservé à la commune.

CRÉATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À ARPENTY : DÉMARRAGE DES TRAVAUX EN JANVIER 2016



Dans le cadre de la préservation de la qualité du milieu naturel, la municipalité et le Syndicat de l'Orge souhaitent mettre en place l'assainissement collectif sur le hameau d'Arpenty. Pour cela, un réseau d'eaux usées va être créé sur l'ensemble du hameau, comme cela a été présenté à la réunion publique de décembre 2012 à la mairie de Fontenay-les-Briis.

Derrière la création de cette nouvelle station d'épuration se cache un véritable enjeu de développement durable pour le territoire. Ainsi, les rejets polluants dans la Charmoise seront très réduits. La qualité de la rivière devrait ainsi atteindre le bon état chimique et écologique.

Les roseaux, armes de dépollution massive !

Le système de dépollution par filtres plantés de roseaux permet d'épurer les eaux. Si les bactéries au sein du filtre digèrent les polluants, les

roseaux permettent d'éviter le colmatage et d'aérer le filtre en augmentant le nombre et la variété des bactéries autour des racines. Simple d'entretien et peu coûteux, ce système est aussi accueillant pour une faune et une flore variées.

Les travaux sous domaine public débuteront en janvier 2016 pour une durée de 5 mois. Ils seront réalisés par

l'entreprise TPE. Pendant cette période, pour des raisons de sécurité, la traversée de part en part du hameau ne sera pas possible. L'accès pour les riverains sera toujours maintenu via la route du Marais ou la rue de la Donnerie.

De janvier à mars, la partie sud du hameau (de la route du Marais à la placette centrale) ne sera accessible qu'aux riverains ; la partie nord restera accessible.

De mars à mai, la partie nord du hameau sera fermée à la circulation tandis que la partie Sud sera de nouveau accessible.

Nous nous excusons par avance des désagréments que pourront occasionner ces travaux malgré les aménagements mis en place permettant le maintien de la circulation des riverains.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Allyiane Pagnacco au service Gestion patrimoniale des Ouvrages d'assainissement du Syndicat de l'Orge : 01.69.12.15.75 ou 01.69.12.15.40.



Pour exemple, la station d'épuration de Janvry.

Réfection du pont de la rue Pierreuse



Les travaux de réfection du pont ont commencé le 19 novembre, pour une durée de 7 semaines (sauf intempéries). Ces travaux portent sur la réfection de la traversée canalisée du ru de la

Fontaine Bouillant sous chaussée, la reprise du pont, la consolidation des berges par enrochement et l'aménagement de voirie type «écluse».



La rue est fermée à la circulation après l'allée de la Vigne Dieu jusqu'au pont. La déviation se fait rue des Champs Fleuris et rue du Pré d'Arny.

Pompiers en sursis



Lors du Conseil municipal du 18 novembre 2015, les élus Bruyérois ont délibéré à l'unanimité pour le **maintien du Centre de Première Intervention** de Bruyères-le-Châtel. La caserne de pompiers de la commune est menacée de fermeture sur avis du Préfet de l'Essonne.

D'après les services préfectoraux et ceux du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le fonctionnement du Centre de Première Intervention de Bruyères présente « une grande fragilité et ses moyens opérationnels ne sont pas indispensables à la couverture des risques qui est assurée de manière optimale par le CIS d'Arpajon. »

Après avoir rencontré Monsieur Thierry Ballu, gestionnaire du CPI de Bruyères et l'ensemble des sapeurs pompiers, il s'avère que les moyens logistiques et de formation ne sont

plus mis à disposition des volontaires de notre commune. Tout recrutement a été interdit.

Au vu du développement du village, il semble indispensable de préserver ce service de proximité afin de protéger et secourir au plus vite les Bruyérois qui en auraient besoin.

Vous pouvez aussi soutenir le maintien du Centre de Première Intervention de Bruyères-le-Châtel en signant la pétition mise à votre disposition à l'accueil de la mairie et chez les commerçants.



La légende du Chêne Saint-Louis



Les Bruyérois connaissent, dans le parc du château, le Chêne de St Louis et nombreux sont les écoliers du village qui ont fait une chaîne pour en faire le tour et estimer son diamètre et son âge.

St-Louis l'aurait planté avant 1250, lors de son séjour au château de Bruyères-le-Châtel au moment de la révolte des barons.

Un chêne peut vivre 250, 300,... voire très exceptionnellement 500 ans. Il n'est donc pas certain que ce chêne ait été planté de la main du bon Louis IX qui deviendra plus tard St-Louis.

Quoi qu'il en soit, notre Chêne est magnifique et il est bien l'un des plus majestueux de la région.

RESTAURATION DE TROIS TABLEAUX DE L'ÉGLISE SAINT-DIDIER

La restauration du tableau «Sainte Elisabeth de Hongrie» - classé à l'Inventaire des Monuments Historiques – est terminée. La repose de l'œuvre a eu lieu le 24 juin 2015 en présence du conservateur délégué des Antiquités et Objets d'Art de la Direction des archives et du patrimoine mobilier.

Le tableau « le Mariage mystique de Sainte Catherine d'Alexandrie » - classé à l'Inventaire des Monuments Historiques – a été enlevé le 18 mai pour être restauré. Un rendez-vous de suivi de restauration en présence du Conservateur délégué des Antiquités et Objets d'Art de la Direction des archives et du patrimoine mobilier aura lieu le 18 décembre en les ateliers du restaurateur afin de contrôler les techniques employées.

Quant au tableau « le Martyre de Sainte Catherine d'Alexandrie » - l'Inventaire des Monuments Historiques – l'enlèvement a eu lieu le 17 juin.

La somme de 27 353 € a été inscrite au budget pour 2015.

Pour ces restaurations, une souscription a été lancée auprès de la Fondation du Patrimoine.

À ce jour, les dons s'élèvent à 1 784,65 €. Ce montant est faible et ne permet pas un abondement par la Fondation du Patrimoine.

Le montant des dons pour un abondement est de 2 250 €, il manque donc 450 €.

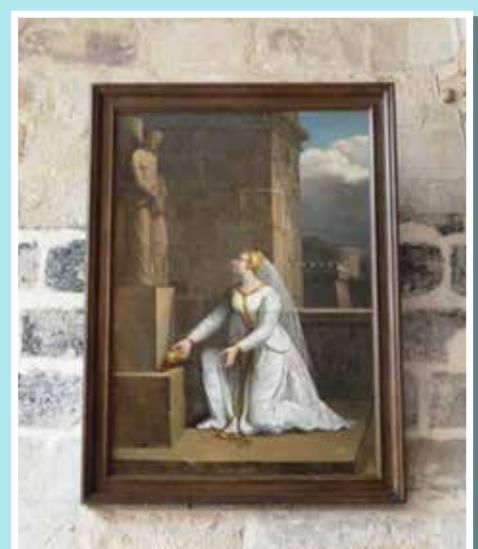


Tableau après restauration.

Janvier 2016, la CCA fusionne avec la CAVO

La réforme territoriale engagée par l'Etat en 2014 a contraint les intercommunalités existantes à se regrouper, afin de créer des bassins de plusieurs dizaines de milliers d'habitants, d'au moins 200 000 pour la région Ile-de-France.

Dans le département de l'Essonne, une mégalopole de plus de 500 000 habitants aurait dû voir le jour, avec des délais de mise en place impossibles à tenir. Au vu de la complexité de fonctionnement d'une telle entité, les élus ont exprimé leur refus de ce projet et cherché d'autres possibilités de fusion dans des proportions plus envisageables.

Le choix de fusionner n'était pas aisément car, dans un délai imposé extrêmement court, il a fallu trouver le partenaire qui, sur un même territoire, aurait suffisamment en commun avec l'Arpajonnais pour pouvoir respecter des priorités, des contraintes, des aspirations qui sont par définition propres à chacun.

Cette réflexion a amené la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge créées en 2002 et 2001 à envisager un regroupement, qui se nommera Cœur d'Essonne Agglomération.

Cœur d'Essonne Agglomération intégrera et développera non seulement les compétences déjà communautaires (développement économique, voirie, équipements et manifestations sportifs et culturels communautaires, etc.), celles qui sont spécifiques (c'est le cas aujourd'hui pour la petite enfance, le développement du réseau très haut débit, l'eau potable ou l'assainissement), mais aussi toutes celles qui optimiseront son fonctionnement.

Tout est mis en œuvre actuellement par les élus réunis en groupes de travail. Au 1^{er} janvier 2016, Cœur d'Essonne Agglomération, ce seront 193 820 habitants, pour 21 communes : celles faisant aujourd'hui partie de l'Arpajonnais (sauf Saint-Yon, Boissy-sous-Saint-Yon et Lardy qui partent), auxquelles s'ajoutent les villes de : Leuville-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge, le Plessis-Pâté, Fleury-Mérogis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Mi-



chel-sur-Orge, Longpont-sur-Orge,
Villemoisson-sur-Orge, Morsang-sur-
Orge, Villiers-sur-Orge

C'est aussi une excellente opportunité pour ses habitants d'avoir accès à des équipements souvent réservés aux zones urbaines : transports collectifs (RER, bus et cars), une forte potentiel de création et de développement de zones d'activités (19 pôles et 9 parcs d'activité, 10 000 entreprises, 53 500 emplois), des équipements sportifs et culturels (piscines, gymnases, com-

plexes sportifs, médiathèques, conservatoires, centres culturels), mais aussi de continuer à profiter d'un cadre de vie plus privilégié que dans les espaces urbains (parcs, promenades le long de l'Orge, forêts domaniales, etc.).

Les élus engagés aujourd’hui dans cette démarche mettent tout en œuvre pour réussir cette fusion, convaincus que cette nouvelle dimension permettra de réaliser de grands projets, certes ambitieux mais dans lesquels les habitants auront à cœur de s’investir.



: urbanisme

Bruyères-le-Châtel



Révise son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La Ville a lancé une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 19 septembre 2014. Cette démarche, à laquelle les habitants sont associés, doit permettre de se doter d'un outil d'urbanisme répondant à la volonté de garantir un urbanisme maîtrisé.



1 QU'EST-CE QUE LE PLU ?

Le PLU est un document de planification au niveau communal, voté en Conseil Municipal qui permet d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il fixe les règles applicables lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme sur l'ensemble de la commune.

LE PLU SE COMPOSE DE PLUSIEURS DOCUMENTS :



1. UN DIAGNOSTIC GÉNÉRAL DE LA VILLE



Le diagnostic permet de faire ressortir sur de nombreuses thématiques (habitat, emploi, commerce, transport, environnement, loisir, patrimoine...) la situation de la ville et son évolution depuis une dizaine d'années.

2. UN PROJET POUR LES 15 PROCHAINES ANNÉES



Dans le PLU, le projet de ville s'appelle le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il fixe les orientations générales à l'échelle du territoire communal : évolution du nombre d'habitants, de logements, réponse aux besoins en équipements, transport, commerces, préservation des espaces agricoles et naturels, etc.

3. UN DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE



Il se compose d'un plan de zonage qui découpe la ville en plusieurs zones selon leurs spécificités (habitat individuel, activités économiques, parc public, équipements...) et d'un règlement pour chacune des zones définies. Il détermine ce qui est possible ou non de construire, ainsi que la forme que devront prendre les constructions.

2 POURQUOI RÉVISER LE PLU ?

1. LE PLU DE BRUYÈRES A 10 ANS

Notre ville a été l'une des premières à se doter d'un PLU, alors que d'autres communes, y compris en Essonne, en sont encore au POS (Plan d'Occupation des Sols). Il mérite donc d'être actualisé et ajusté.

2. DEPUIS SON ÉLABORATION, PLUSIEURS LOIS IMPORTANTES SE SONT SUCCÉDÉES

le cadre législatif a beaucoup évolué avec les lois Grenelle et ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Renouvelé). La révision du PLU permettra de disposer d'un document d'urbanisme qui prend en considération les dernières évolutions réglementaires en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement et de développement durable.



3. NÉCESSITÉ DE PRENDRE EN COMPTE DE NOUVEAUX OBJECTIFS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

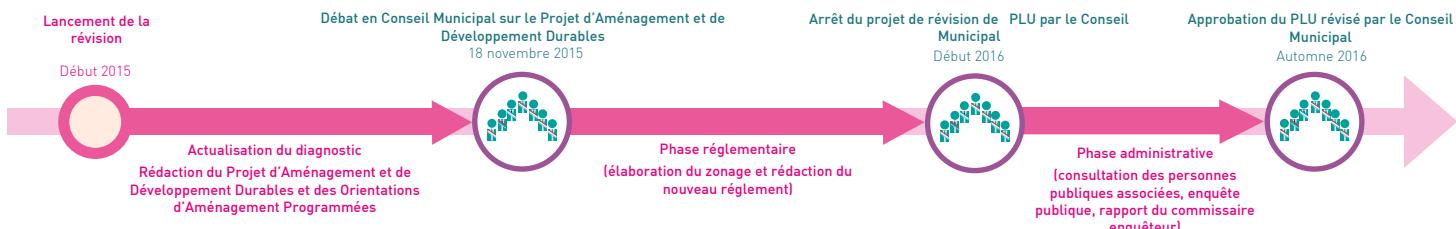
- Installation d'activités touristiques
- La promotion du commerce, de l'industrie, des activités artisanales
- L'accueil social pour les publics fragilisés et handicapés



- L'organisation des espaces pour maintenir l'agriculture de proximité
- La réponse aux besoins de transports collectifs et individuels
- La protection de la forêt
- Le développement culturel et sportif



3 LE CALENDRIER DU PLU



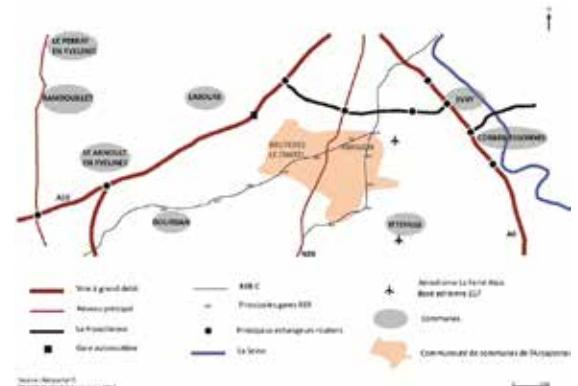
Bruyères-le-Châtel



Le diagnostic territorial

1 LOCALISATION ET ACCESSIBILITÉ

Bruyères-le-Châtel se situe au cœur du département de l'Essonne, à proximité de grands pôles d'activités (Plateau de Saclay, Zone d'Activités de Courtabœuf, Massy-Palaiseau). La commune est à environ 30 km du sud de Paris, et est facilement accessible car bien reliée au réseau de transport régional (RN20, A6, RER C).



2 LE FONCTIONNEMENT URBAIN

Bruyères-le-Châtel est implantée dans la partie Sud de la commune, la partie Nord étant occupée par la forêt de la Roche Turpin. Le centre-village dégage une réelle polarité regroupant plusieurs fonctions :

Commerciale avec la présence d'un tissu de petits commerces de proximité

Administrative et de services avec la mairie et de nombreux équipements

Patrimoniale et historique avec le Château de Bruyères et son vaste parc, l'Église Saint-Didier



Commerce du centre-village



La caserne des Pompiers

La Poste

Une polarité commerciale, administrative et un pôle d'équipements dans le centre-village

Des quartiers à dominante logements

Des sites d'activités présents en plusieurs points du territoire communal

Des continuités urbaines (habitat et activités) avec les communes contiguës (Ollainville, Fontenay-lès-Briis)

Des éléments naturels structurants à l'échelle du territoire :

- Les espaces boisés de la commune

- Les coeurs d'îlots verts, jardins et parcs

- La vallée de la Rémarde, au sud du territoire

- Les plans d'eau répartis sur l'ensemble de la commune

Une présence agricole avec :

La plaine agricole en continuité des terrains agricoles d'Ollainville et de Saint-Maurice-Montcouronne

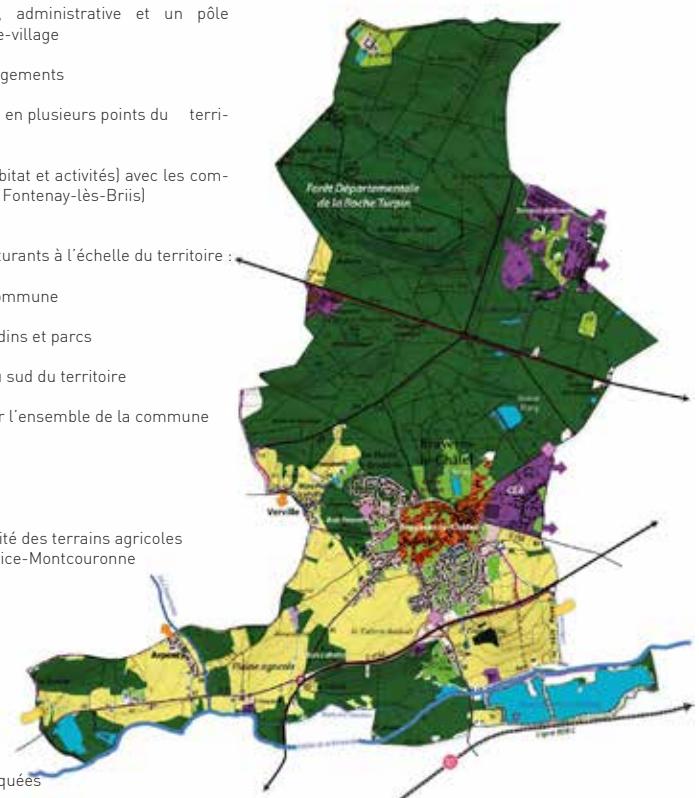
Des éléments de coupures :

- Les RD 116d et RD 9

- La ligne du RER C

- Une gare excentrée et difficilement accessible

Des entrées de ville peu marquées



3 UN RICHE PATRIMOINE

Le territoire communal présente un patrimoine bâti riche et diversifié.

LE PATRIMOINE RELIGIEUX



L'Église Saint-Didier, classée aux Monuments historiques

LE CHÂTEAU



Le Château de Bruyères

DES VESTIGES DU PASSÉ



Trois anciens lavoirs, dont celui de la Fontaine Bouillant

Bruyères-le-Châtel



Le diagnostic socio-économique

1 LES HABITANTS ET LES LOGEMENTS

LES HABITANTS




3 560 habitants environ en 2015

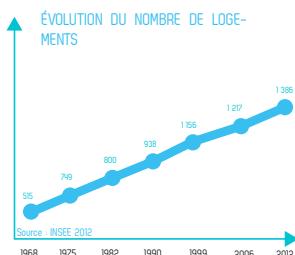
L'évolution démographique de la commune se caractérise par une croissance continue depuis les années 1960. La population municipale a été multipliée par deux en 40 ans.



85% des habitants ont moins de 60 ans

Brûyères-le-Châtel accueille une population en majorité active, âgée entre 30 et 60 ans. La population jeune est également fortement représentée (25% de 0-14 ans et 23,5% de 15-29 ans).

LES LOGEMENTS




1 400 logements au 1er janvier 2012

Le nombre de logements a presque doublé depuis le milieu des années 1970, grâce à un rythme de constructions soutenu.

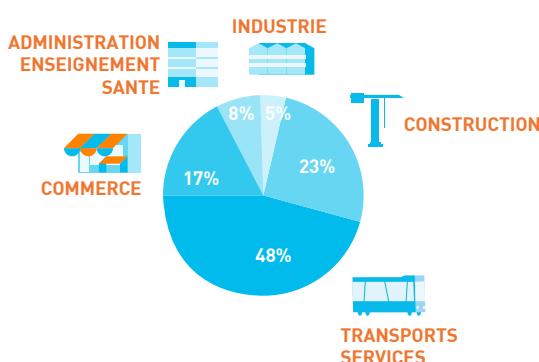


La part majoritaire de propriétaires s'explique par la faible part de logements locatifs et la forte part de logements individuels privés.

2 LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

133 entreprises

réparties dans les secteurs suivants :



- Un taux d'activité (80%) et un taux d'emploi élevé (76%)
- Des activités économiques pourvoyeuses de la majorité des emplois de la commune : CEA (près de 1 900 emplois) et Vitakraft (160 emplois)
- Des établissements de taille réduite : 9 établissements sur 10 emploient moins de 10 salariés
- Des activités commerciales et artisanales bien implantées dans la commune

Rapport entre emplois et actifs résidents (Insee)

	1999	2011
Nombre d'emplois dans la commune	2 523	2 313
Actifs résidant au sein de la commune et ayant un emploi	1 569	1 783
Indicateur de concentration d'emploi	1,61	1,30

Les déplacements domicile - travail :



14% en transports en commun



77% en voiture

1 LES ÉQUIPEMENTS

- Une offre d'équipements publics développée et diversifiée
- Des équipements favorisant le lien social et intergénérationnel

Terrain d'évolution



École de musique



Complexe sportif Sandrine Soubeiran



Espace Brûyères Loisirs Culture



Bruyères-le-Châtel



Le diagnostic environnemental

1 LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Bruyères-le-Châtel s'étend sur un coteau qui descend doucement jusqu'à la rivière. Situé dans le Hurepoix, espace le plus septentrional de la plate-forme de la Beauce, le territoire communal bénéficie d'un relief varié qui offre une mosaïque de paysages. D'un paysage « d'openfields » du plateau de Limours au nord, jusqu'au paysage de fond de vallée humide et boisé de la Rémarde, Bruyères-le-Châtel comporte 4 entités paysagères :

LE PLATEAU DE LIMOURS



À l'extrémité Nord de la commune, ce plateau est occupé par de vastes surfaces cultivées en céréaliculture.

LE COTEAU FORESTIER



La forêt départementale de la Roche Turpin constitue le principal massif forestier de la commune. Cette forêt est largement ouverte au public et présente une grande diversité floristique et faunistique.

Trame verte

- Espaces forestiers et boisés
- Champs cultivés en openfield
- Espaces enherbés, prairies
- Fiches herbeuses à arbustive
- Haies
- Coeurs d'îlots verts, jardins et parcs
- Maraîchage

Trame bleue

- Cours d'eau pérénne
- Cours d'eau non pérénne
- Plan d'eau

Continuités écologiques

- ↔ Continuités écologiques de la trame bleue - milieux humides
- ↔ Continuités écologiques de la trame verte - boisées et forestières
- ↔ Continuités écologiques de la trame verte - milieux ouverts



Les espaces agricoles sont peu nombreux sur le territoire en raison de la pente et de la forte présence des espaces forestiers. Ces espaces ouverts offrent des vues lointaines sur le grand paysage.


près de
60%
de couverture
boisée

La Rénarde

4km
de linéaire
sur le territoire



La vallée de la Rémarde forme une continuité naturelle sur toute la limite Sud du territoire. Ce site joue un rôle fondamental de refuge et de pépinière pour de nombreuses espèces animales.

14. dossier

Un engagement qui

Dans les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de 2005, il était évoqué la nécessité d'ouvrir un commerce de proximité dans le village. 10 ans après, cette réalisation qui vient clore le PLU de 2005 va démarrer...



ESPACE JEUNES (11- 18 ANS)

Réflexion en cours pour intégrer un espace jeunes dans une partie de l'école maternelle dès le transfert vers le nouveau pôle éducatif.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Le développement d'un pôle culturel dans le parc du château ouvre une nouvelle perspective pour l'accueil des associations.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Des locaux supplémentaires pour l'accueil des 0 – 3 ans. Un lieu référent pour le RAM intercommunal et «Les fripouilles». Situé au-dessus de l'école maternelle cet accueil est déjà conforme aux normes. Ouverture au départ de l'accueil de



loisirs vers le nouveau pôle éducatif.

L'HABITAT COLLECTIF

Des logements de petite taille principalement à destination des apprentis, des étudiants et des jeunes en recherche d'une première autonomie.

COMMERCES DE PROXIMITÉ ET STATIONNEMENT

Dans notre village, une tendance se fait sentir en matière de consommation avec une forte demande de commerces de proximité. Des modifications structurelles

se réalise

ait clairement annoncé ce projet de centralisation des commerces de proximité au centre du



impactent le comportement des consommateurs : vieillissement de la population, diminution de la taille des ménages, modification de l'organisation du travail. Notre village et ses commerces doivent repartir à la conquête d'une nou-

velle clientèle. Dans le futur aménagement du cœur de village, les attentes de nos commerçants ont été prises en compte. La redynamisation commerciale autour du supermarché local est une priorité pour l'équipe «Donnons des cou-

leurs à Bruyères» et une nécessité pour la survie de notre village.

PÔLE MÉDICAL

Nous allons proposer à nos professions libérales des locaux adaptés pour accueillir les personnes à mobilité réduite (PMR).

ESPACE BRUYÈRES LOISIRS CULTURE

Lieu de diffusion culturelle municipale mis à disposition pour les spectacles associatifs et disponible à la location pour les administrés.

BIBLIOTHÈQUE JEAN-JACQUES SEMPÉ

Inscription pour développer cet espace avec la future agglomération « Cœur d'Essonne » pour aller vers un statut de bibliothèque - médiathèque.



Le Clos Baret : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées



L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées «le Clos Baret» ouvrira ses portes le 1^{er} février 2016. Il sera dirigé par Madame Girault, également directrice de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

de Breuillet et de l'accueil de jour Alzheimer de Saint-Chéron.

Madame ALVES sera en charge de la gestion locative et de l'animation.

La résidence comprend 47 logements type T1bis de 32m², 19 logements

type T2 de 47m² et des espaces communs :

- 1 salle de gym,
- 1 salle polyvalente et de télévision,
- 1 salle de restauration avec à disposition des micro-ondes (pas de restaurant sur place)

3 questions à...

Madame Girault, future directrice de l'EHPA

Quel est votre parcours professionnel ?



depuis mai 2014. »

« Précédemment directrice d'un EHPAD dans l'Oise, je suis actuellement directrice de l'EHPAD de Breuillet et de l'accueil de jour Alzheimer de St-Chéron

Pouvez-vous nous parler de votre métier ?

« C'est un métier au cœur de la vie. C'est un défi de tous les jours, mais s'occuper des personnes âgées, leur offrir les meilleures conditions de vie et faire en sorte qu'elles soient le plus heureuses possible pour leurs vieux jours est une mission passionnante. »

Quels projets avez-vous pour l'EHPA de Bruyères-le-Châtel ?

« La résidence de Bruyères-le-Châtel est réservée aux personnes autonomes et sera adaptée à leurs besoins. Le but est de maintenir

les personnes âgées bruyéroises dans un établissement au cœur de leur ville. Ces logements ne sont pas réservés qu'aux bruyérois, mais les habitants de Bruyères-le-Châtel et de l'Arpajonnais seront tout de même privilégiés. Nous avons comme projet de créer un lieu de rencontre entre les personnes résidant dans l'établissement et les personnes extérieures. Les seniors de la commune seront donc invités à participer aux ateliers de prévention, aux spectacles et autres activités. »

Renseignements :

Tél. 01 69 94 02 75

contact-bruyeres@coallia.org



Elle accueillera les personnes âgées n'ayant pas perdu leur autonomie pour les actes essentiels de la vie courante ou ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

- Présence d'une personne d'accueil et d'animation dans la journée,
- Eau, chauffage, électricité,
- Nettoyage et entretien des parties communes et des espaces extérieurs.

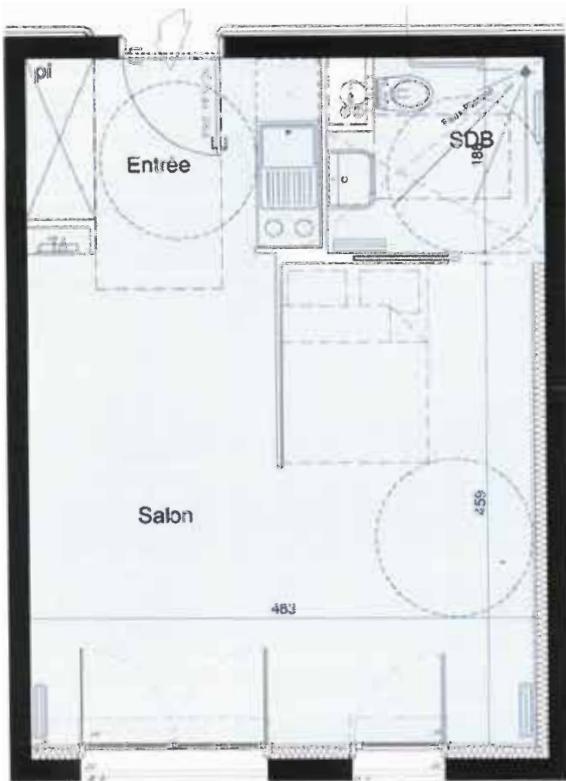
Les prestations optionnelles

- La restauration ou portage de repas,

- La blanchisserie hors linge de lit,
- L'accompagnement aux démarches administratives,
- L'aide à l'entretien du logement,
- L'assistance à distance.

Le logement :

- Douche et WC adaptés aux personnes à mobilité réduite,
- Volets roulants motorisés
- Possibilité d'avoir du mobilier intégré (avec lit médicalisé ...),
- Plaques à induction,
- Possibilité d'intégrer des appareils électroménagers.



T1 bis - 32 m²



T2 - 47 m²

Le CCAS de Bruyères-le-Châtel signe une convention avec la CPAM

Plusieurs dispositifs existent pour couvrir partiellement ou en totalité vos dépenses de santé en fonction de votre situation.



La CMU de base est une couverture maladie qui offre la prise en charge de la part obligatoire.

Vos soins vous sont remboursés

comme tout assuré social, c'est-à-dire qu'il vous restera à payer la part complémentaire et la participation forfaitaire.

La CMU complémentaire attribuée sous conditions de ressources, est similaire à une complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire.

L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé : Si vos ressources dépassent le plafond d'attribution de la CMU-C, vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide au financement de votre complémentaire santé.

Pour un traitement plus rapide

de votre dossier, vous pouvez le déposer au CCAS qui vérifiera l'exactitude des informations communiquées et transmettra votre dossier auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Dans des situations très particulières, l'Aide Médicale de l'Etat peut également prendre en charge certaines dépenses de santé.

Pour tout renseignement :
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Téléphone : 3646
Site internet : www.ameli.fr
ou www.cmu.fr

L'AGENDA DU CCAS

16 décembre 2015 à partir de 14h30

Espace Bruyères Loisirs Culture

Spectacle « voyage dans le temps »

par les enfants de l'Accueil de loisirs et remise des colis de noël pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

Sur inscription



23 janvier 2016 - 14h

Espace Bruyères Loisirs Culture
Galette des anciens

Sur inscription

4 et 5 juin 2016

Séjour intergénérationnel dans l'Allier



Programme :

Visite guidée de la Maison Mantin et du Centre national du costume de scène.

1 journée au parc

« le PAL », parc d'attractions et animalier unique en France.

Tarif (sur quotient) :

65.60 € à 155.20 €

Remerciements semaine Bleue

Madame Gatine et Syndy

Un grand merci pour votre gentillesse pour tout le travail que vous avez dédié "abatthe" pour nous offrir une semaine bleue très intéressante et variée. C'est la première fois que je vois mon mari participer à tant d'ateliers et il en était ravi.

Le seul contre - si vous souhaitez à nous chouchouter ainsi, on se sentira si bien ici-bas que l'on ne voudra pas partir au Paradis en temps dédié, et vous aurez sur la conscience l'agrandissement abyssal du trou de la Sécurité Sociale ! Réfléchissez-y !

En vous remerciant de tout cœur
je vous embrasse



Pour tout renseignement :
secrétariat du CCAS au 01 64 90 88 99

Une belle rencontre entre l'accueil de loisirs élémentaire et le théâtre du Rugissant



L'accueil de loisirs a été invité par la compagnie de la Constellation, pour un temps d'échange et de partage avec les comédiens et la musicienne du théâtre du Rugissant.

Les artistes ont fait découvrir aux enfants leurs univers créatifs. Les enfants ont pu jouer à leur tour la comédie à travers des saynètes improvisées, accompagnés d'un narrateur, de la musicienne au piano, de costumes et de masques.

La compagnie de la Constellation est en résidence artistique dans le parc du château depuis le mois d'octobre et pour 9 mois.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Si votre enfant est né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013, présentez-vous au service scolaire aux horaires de permanences, le lundi de 15h30 à 17h00 ou le jeudi de 16h00 à 19h30, munis des pièces justificatives suivantes :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Attestation vitale
- Numéro d'allocataire
- Attestation sur l'honneur de vaccination pour les enfants de la PS à la GS.

Vous avez jusqu'au 31 mars 2016 pour inscrire vos enfants pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs sera fermé du 21 au 25 décembre.

Il sera ouvert du 28 au 31 décembre.
Attention fermeture à 16h le 31 décembre.



Cours de portugais



Depuis le 9 octobre 2015, dans le cadre de l'Enseignement des Langues et Culture d'Origine (ELCO), deux cours de langue portugaise sont dispensés par un enseignant de nationalité Portugaise, affecté par son pays d'origine et nommé par l'Education nationale, à l'école élémentaire « Les Sources ». Une salle de classe a été mise à disposition pour l'année scolaire 2015-2016, pour deux groupes de vingt élèves du CE1 au CM2, tous les vendredis de 16h à 17h30 ou de 17h30 à 19h.

Ces cours sont créés dès lors qu'une demande des familles existe. L'étude menée auprès des familles durant l'année scolaire 2014/2015 par l'association Franco-Portugaise a permis de mettre en place ce dispositif,

articulé sur le temps péri-éducatif. En vue de la préparation de la carte scolaire 2016/2017, un formulaire d'inscription vous sera transmis par Madame Derré, directrice de l'école élémentaire. Une fois complété et rendu à l'école, ce formulaire vaudra confirmation d'inscription pour l'année scolaire suivante, sous réserve de reconduction par l'Inspection Académique.

20

Le catalogue en ligne de la bibliothèque Jean-Jacques Sempé



Pour accéder au catalogue en ligne de la bibliothèque, deux possibilités s'offrent à vous :

- directement via l'adresse suivante : <http://bruyeres-le-chatel.bibli.fr>
- sur le site de la mairie, dans l'onglet « Bougeons à Bruyères » puis « Bibliothèque ».

Dimanche 17 janvier à 16h30
French Touch : Debussy, Ravel et Dutilleux, l'autre génération du son français.

Philharmonie 1 – Paris 19^e

Départ place André-Simon à 14h
Orchestre national d'Ile-de-France
Henri Dutilleux aurait eu cent ans en janvier 2016. Sa disparition en 2014 a laissé orphelin le monde de la musique qui voyait en lui une figure à la fois indépendante et bienveillante. Ce n'est que justice que les musiciens lui rendent aujourd'hui un hommage vibrant.
Tarif : 25 €

Vendredi 5 février à 17h
Espace BLC

Goûter aux histoires Appartement à louer - Compagnie Neshikot.

Tout public à partir de 3 ans.
Dans le cadre des Champs de la Marionnette.

THEATRE DE LONGJUMEAU

Dimanche 10 janvier à 15h
Casse-Noisette

Ce joyau du répertoire classique nous fait revivre avec magie nos rêves d'enfants dans un monde féérique.

Départ place André-Simon à 14h
Tarif : 32 €

Samedi 16 janvier à 20h
Alex Lutz : one man show

Un mélange de stand up tout en finesse et de personnages cultes : la vendeuse écervelée, l'adolescente sur-hormonée, l'odieux directeur de casting...
Départ place André-Simon à 19h
Tarif : 35 €



Dimanche 20 mars - 15h
Grand gala lyrique

Au programme : les grands airs d'opéra et duos d'opéra : Mozart, Rossini, Puccini, Verdi, Bizet...
Départ place André-Simon à 14h
Tarif : 35 €

Dimanche 3 avril à 15h
Trio Rosenberg : les légendes du jazz manouche

Le trio raconte une histoire de famille, de filiation, de tradition qui porte le style gipsy à son zénith.
Départ place André-Simon à 14h
Tarif : 22 €

Dimanche 10 avril - 15h
Le dîner de cons

Théâtre avec José Paul et Patrick Haudecoeur.
Un face à face tour à tour féroce, émouvant et drôle, servi par deux comédiens talentueux.
Départ place André-Simon à 14h
Tarif : 32.50 €

«Dans un bel immeuble de 5 étages, co-habitaient en paix 5 voisins : une grosse poule paresseuse, une maman coucou (qui élève ses enfants chez les autres),

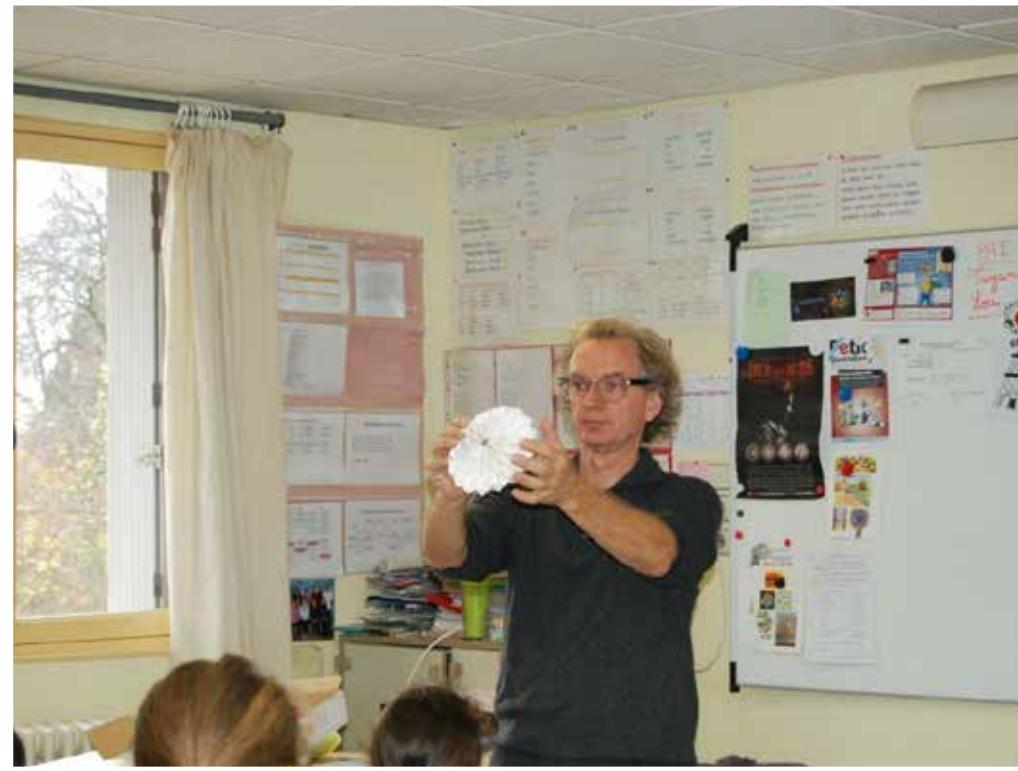
une chatte noire coquette, un écureuil bruyant et glouton, et enfin, une souris partie sans laisser d'adresse».
Entrée gratuite



Pour les spectacles au Théâtre de Longjumeau et au Philharmonie de Paris, réservation et achat des places auprès du service culturel, le jeudi de 16h à 18h, en mairie, ou par mail : biblioculture@bruyereslechatel.fr

21 associations

La Bibliothèque Centre Documentaire a 30 ans



« La BCD créée en 1985 était alors installée dans le groupe scolaire élémentaire, il y a donc 30 ans. Plus tard elle sera « hébergée » dans la Bibliothèque municipale constituant la base du fonds du secteur Jeunesse.

La question s'est posée: comment fêter cet anniversaire ?

Il nous a paru évident que les enfants des classes élémentaires soient les bénéficiaires de cet événement puisqu'ils fréquentent la bibliothèque régulièrement.

Des animations leur sont donc proposées.

En juin : un atelier « gouache » avec Philippe Legendre pour deux classes a déjà eu lieu.

En novembre: deux animations « origami/mathé-

matique» ont eu lieu pour des CM2. Et Philippe Legendre reviendra pour d'autres ateliers.

Et le final : pour chacune des 9 classes une séance de contes se déroulera en bibliothèque pendant la semaine précédant les vacances de Noël, avec les conteurs de «L'Écoute s'il pleut».

Merci à toutes celles, bénévoles, qui nous ont aidé à faire de la BCD ce qu'elle est, un lieu d'accueil toujours sympathique.

Et voilà : Il était une fois une BCD qui souhaite vivre encore longtemps... »

Michèle Pruvost

BRUYERES TAEKWONDO

Le label qualité niveau 2 étoiles a été décerné au club de Bruyères Taekwondo par la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées pour les saisons 2015/2016 et 2016/2017.

: AGENDA ASSOCIATIF

COMITÉ DES FÊTES REVEILLON 2015

Thème : la Russie
Repas, spectacle orchestre, feu d'artifice
Inscription au plus tard [le 15 décembre](#).
Renseignements : 06 95 68 47 61
ou herve.s91@free.fr

MATCH D'IMPROVISATION

Vendredi 22 janvier - 20h30
Espace BLC. Entrée gratuite



DEUX PIÈCES EN UN ACTE DE LABICHE

Vendredi 29 janvier - 20h30
Organisée par l'association ASCH
Espace BLC
Tarif : 10 €

CONFÉRENCE NRNT !

Mardi 9 février - 20h30
Thème : Code du travail
Présentée par Gérard Filoche ancien inspecteur du travail.
Salle des anciens

: Hommage à Christine Rousserie



« Le 18 Novembre dernier Christine est passée derrière le miroir, c'était un sacré petit bout de femme qui nous laisse en héritage l'association qu'elle avait créée il y a 18 ans et pour laquelle elle s'est bagarrée bec et ongles. Elle adorait son métier, ses élèves, mettre sur pied ses spectacles chaque année différents. Nous garderons au fond de nous ses éclats de rire et aussi ses « coups de gueule » mémorables ! Eh oui elle était comme ça Christine d'un seul bloc, passionnée, aimant la vie, toujours des idées plein la tête, à peine un spectacle passé elle pensait déjà au suivant ! Elle a vécu comme elle l'avait décidé et en fermant les yeux nous pourrons encore l'entendre nous dire mais p..... les filles donnez-vous les moyens d'aller au bout de vos rêves et ne laissez personne décider à votre place ! Merci pour tout cela.»

Elise Shelvey, Marie-Hélène Dos Santos et l'équipe de Tourbillons

« C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition de Christine Rousserie, Fondatrice et professeur de l'école de danse Tourbillons. Pendant presque 20 ans, elle a participé à la vie associative et initié de nombreux enfants à sa passion, la danse. En 2014, je l'ai vue assister discrètement au spectacle de fin d'année. Elle était très émue mais gardait un œil critique et professionnel. Nos pensées vont à sa famille, aux bénévoles, aux professeurs ainsi qu'aux élèves de l'école Tourbillons. »

Sophie Hubert-Tiphagne

Quelques délibérations votées par vos élus

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site internet de la ville
www.ville-bruyereslechatel.fr

Conseil municipal du 23 septembre 2015

- Approbation du rapport annuel d'Activité du SIBSO – 2014 et du SICTOM DU HUREPOIX - 2014
- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Département, pour la mise en conformité des branchements d'assainissement des bâtiments communaux
- Mise à disposition de locaux et d'un espace à l'association « LA CONSTELLATION » pour exercer les activités concernant les arts de la rue
- Approbation de la convention d'occupation du Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand (C3S) par l'association « ESALM FOOTBALL »
- Evolution de l'intercommunalité : Avis favorable de la commune de Bruyères-le-Châtel sur l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°672 du 09/09/2015 portant projet de périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la communauté de communes de l'Arpajonnais

Conseil municipal du 18 novembre 2015

- Acquisition de parcelles : B 901, B 902, B 1134, B 1791, B 1794 sises La Pierre de Beaumirault

: carnet

NAISSANCES

13/04/15	ESTRUCH Manon
15/04/15	ROMAIN Tyler
30/07/15	JANVIER Gaëtan
17/08/15	DOUGNY Mathilde
01/09/15	SEUROT Malone
10/09/15	BOUREL Esteban
11/09/15	BUTTAFOCO Caterina
11/09/15	PEROT Ysaac
11/09/15	PEROT Louys
12/09/15	DENOUILLE LEGRAS Alenzo
19/09/15	JARRIGE CLOAREC Emma
29/09/15	COPPIN Jade
10/10/15	SCHMITT Julien
11/10/15	RÉMY Léo
26/10/15	CHARPENTIER Luana
09/11/15	DESJARDIN Juline
12/11/15	MONVOISIN MICHEL Esteban
16/11/15	MOLINA Eléna

MARIAGES

05/09/15	TUDAL Yves et MOSTOWSKI Alexandra
12/09/15	CARRIBAULT Patrick et MORTREUIL Diane
26/09/15	GOMES Sébastien et MÉTEAU Claire
24/10/15	SOLER Frédéric et GERMAIN Julie

DÉCÈS

19/07/15	LASALLE Janine veuve EYROLLES
31/07/15	MILHAU Alain
05/08/15	PETIT Liliane épouse VIÉVILLE
12/09/15	DENIS Nicole épouse LANGLET
23/10/15	COMMUNEAU Jacques
23/10/15	MORNE Fernande veuve SUTTER
03/11/15	NABOT Ludovic

Demander un acte d'état-civil

Vous avez besoin d'un acte de naissance, de mariage ou de décès ?

→ En Mairie ou sur Internet, **ces documents sont simples à obtenir et gratuits**

Votre acte d'état-civil sans se déplacer ! Pour obtenir la copie intégrale ou l'extrait de naissance, de mariage ou de décès, plusieurs solutions :

→ Utiliser www.mon.service-public.fr ou bien www.diplomatie.gouv.fr (personnes ayant acquis la nationalité française)

→ Sur place à la Mairie du lieu de l'évènement, en présentant une pièce d'identité et, le cas échéant un document prouvant sa relation avec le titulaire de l'acte (livret de famille par exemple)

→ Par courrier en indiquant les noms (nom de jeune fille pour les femmes mariées), prénoms et date de naissance de l'intéressé et les noms et prénoms des parents en joignant une enveloppe timbrée pour le retour :

• à la Mairie du lieu de l'événement,
 • au Ministère des Affaires Étrangères pour les événements ayant eu lieu à l'étranger
 Ministère des Affaires Étrangères
 Service Central d'Etat-Civil
 11 rue de la Maison Blanche
 44941 NANTES Cedex 09

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année, il n'est pas nécessaire d'attendre le 31 décembre pour vous inscrire.

Pièces à fournir :
 - pièce d'identité,
 - justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

Concessions échues

Le service cimetière procédera à la reprise des sépultures dont les concessions sont arrivées à échéance.

Depuis la mi-novembre, les tombes concernées sont identifiées par un panneau.

Démarches à effectuer pour le renouvellement d'une concession :

Si vous êtes le concessionnaire : vous devrez uniquement fournir une pièce d'identité ainsi que le règlement de la concession.

Si vous êtes un héritier ou un membre de la famille : merci de bien vouloir vous faire connaître au plus tard le 15 janvier 2016 auprès du service cimetière qui vous communiquera les démarches pour le renouvellement, au 01 64 90 88 99.

MODIFICATION DES HORAIRES DE LA MAIRIE

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la mairie sera ouverte les jeudis 24 et 31 décembre de 9h à 13h et fermée de 16h à 20h.

MAJORITÉ MUNICIPALE : « DONNONS DES COULEURS À BRUYÈRES »

Dans l'épreuve les français vont se réveiller individuellement pour mener des actions collectives. Le 13 novembre vient nous rappeler douloureusement le 7 janvier. Nous n'avons pas le choix, nous devons continuer de vivre, de travailler, d'éduquer comme l'ont fait nos aînés en temps de guerre.

Travailler pour le bien-être de tous les bruyérois, c'est notre objectif. À nos valeurs d'élus que sont la cohérence, l'équilibre et la proximité, il va falloir rajouter l'autonomie financière, synonyme d'indépendance décisionnelle.

L'action municipale est de réaliser l'une après l'autre les promesses électorales. Bien sûr l'opposition

s'oppose, leur dernière action étant l'envoi par le président de « Bruyères Ensemble » d'une lettre à monsieur le Préfet réclamant l'arrêt des travaux du pôle éducatif pour un affichage de permis de construire qui n'aurait, selon ses dires, pas été fait !

Il nous semble bien qu'aux dernières élections municipales, 70% des électeurs ont voté pour notre programme dans lequel était inscrit la construction d'un pôle éducatif. Essayer de le retarder est un véritable irrespect des valeurs démocratiques.

Cela aurait été tellement plus motivant pour nous d'avoir une opposition de propositions. Plutôt qu'argumenter ou contrer, elle pré-

fère s'attaquer aux personnes et tenir des propos qu'elle aurait bien du mal à étayer.

Il y a un sérieux décalage entre les textes produits par l'association et leurs 3 élus qui participent aux différentes commissions électorales. Lors d'un débat entre François Mitterrand et Valéry Giscard d'Estaing le 5 mai 1981, Monsieur Giscard d'Estaing cite le comte de Rivarol : « c'est un terrible avantage que de n'avoir rien fait, mais il ne faut pas en abuser »

En cette fin d'année, toute l'équipe de « Donnons des couleurs à Bruyères » vous souhaite de bonnes fêtes et vous transmet ses meilleurs vœux pour 2016.

MINORITÉ MUNICIPALE : « BRUYÈRES-LE-CHÂTEL ENSEMBLE »

Nous remercions les Bruyéroises et Bruyérois qui sont venus nombreux à notre réunion d'information sur le rattachement de notre commune avec la CA du Val d'Orge.

Nous avons organisé cette réunion pour vous informer sur les rattachements intercommunaux, sujet majeur pour notre devenir.

Et quand nous avons souhaité vous renseigner de façon objective avec l'intervention d'élus aux opinions divergentes, M. le Maire s'est permis de faire pression sur l'une de ces personnes afin qu'elle n'y participe pas. Méthode qu'il dénonce pourtant régulièrement !

N'est-ce pas de la censure pure et simple et une insulte à la démocratie ?

Nous ne savons pas si l'ensemble des élus majoritaires étaient favorables à cette censure, mais ils ont tous voté pour le rattachement à la zone d'urbanisation

du Grand Paris, au sein d'un territoire qui s'appellera « Cœur d'Essonne Agglomération », contrairement aux trois conseillers Bruyères-Le-Châtel Ensemble qui ont voté contre. Nous aurions pu être rattaché aux Pays de Limours afin de conserver notre ruralité.

Les conséquences, nous les avons clairement exposées lors de cette réunion :

- Détérioration du cadre de vie semi-rural vers une urbanisation massive, Zone d'urbanisation =>+50 habitations/ha. Zone semi-rural =>22 habitations/ha
- Perte de notre maîtrise du PLU et du foncier de notre village,
- Augmentation de la fiscalité avec des taux de taxe plus élevés à la CA Val d'Orge (Habitation, Foncier non bâti, Entreprises),
- La dette communautaire : CC Arpajonnais = 8 € par hab. / CA Val d'Orge = 667 € par hab.

- Perte de représentativité de nos élus : 6% réduits à 1,6 %.

De nombreux Maires se sont mobilisés pour informer et concerter leurs habitants. A Bruyères le Châtel, nous regrettons le manque d'information sur ce sujet primordial pour notre avenir et celui de nos enfants. Nous déplorons le manque de transparence de nos élus. Pourquoi ne pas avoir laissé l'ensemble des Bruyérois choisir leur avenir, par le biais d'une votation publique ou d'un référendum local ?

Nous remercions vivement nos deux intervenants : **Isabelle PERDEREAU**, Conseillère communautaire du Val d'Orge et Maire adjointe de Brétigny sur Orge et **Alexandre TOUZET**, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Essonne et Maire de St-Yon.

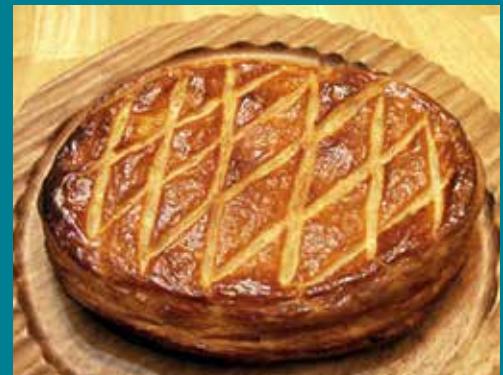
:::::Numéros utiles

SAMU-SMUR, médecin de garde **15**
Police secours **17**
Pompiers **18**
Urgence avec téléphone portable
112
Urgence sociale **115**
SOS enfants battus **119**
Centre antipoison
01 40 37 04 04
Centre hospitalier Arpajon
01 64 92 92 92
Urgences médicales contactez la maison médicale de l'Arpajonnais au
01 69 13 91 91
Pharmacies de garde contactez le commissariat d'Arpajon
01 69 26 19 70
Commissariat de police
01 69 26 19 70
Gendarmerie
01 64 90 00 64
SOS femmes battues
3919
Sida info service
n° vert 0 800 840 800
Drogue info service
n° vert 0 800 23 13 13
Jeunes-violence-écoute
0 800 20 22 23
Planning familial
01 47 00 18 66
Association pour le couple et l'enfant APCE91
01 69 81 93 35
Dépannage électricité edf
0 810 010 333
Dépannage gaz GDF
0 810 433 091
Mairie
01 64 90 07 18

Réenfa

Janvier > Février 2016

Dimanche 10 janvier



CASSE-NOISETTE

15h
Théâtre de Longjumeau
Départ place André-Simon à 14h
Tarif: 32 €

Jeudi 14 janvier

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

18h30
Espace BLC

Samedi 16 janvier - 20h

ALEX LUTZ : ONE MAN SHOW

20h
Théâtre de Longjumeau
Départ place André-Simon à 19h
Tarif: 35 €

Samedi 23 janvier

GALETTE DES ANCIENS

14 h
Espace BLC

Vendredi 5 février



APPARTEMENT A LOUER

17 h
Dans le cadre des Champs de la Marionnette
À partir de 3 ans
Espace BLC
Entrée gratuite

Dimanche 17 janvier

FRENCH TOUCH

16h30
Philharmonie 1 - Paris 19^e
Départ place André-Simon à 14h30
Tarif: 25 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : 01 60 83 91 68
ou par mail : biblioculture@bruyereslechatel.fr